

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com

Association Nationale des Juges Avicoles

Compte-rendu de la commission française des standards volailles 6 juillet 2025

Membres présents : Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Jacques Dulieu, Marylène Le Goff, Philippe Néollier, Jean-Claude Périquet, Anthony Ré, Jean-Luc Sauzedde, Franck Terki.

Membre absent : Roland Grauss.

Le président Pierre Delambre remercie tous les membres pour leur présence afin de poursuivre les travaux de la commission des standards. La réunion a lieu en distanciel.

1 – Homologations en cours

Jean-Claude Périquet, présentant des animaux en homologations, conformément à l'usage, il lui est demandé de ne participer ni aux débats, ni aux votes, pour les races concernées.

- Pavilly GR blanc : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Evreux le 17 janvier 2025, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Gauloise RN saumon doré : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Verdun le 11 avril 2025, la commission émet à la majorité (moins 3 voix), un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Meusienne GR saumoné blanc : suite à la réunion de la commission européenne des standards de Pohlheim en mars 2025, il a été demandé à la France de ne pas utiliser la dénomination saumoné splash mais saumoné blanc (ci-dessous l'extrait du compte-rendu de JC Périquet). De ce fait, la sélection devra s'orienter vers ce coloris, ce que certains animaux présents à l'homologation avaient d'ores et déjà. La commission décide donc de faire redoubler cette deuxième année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

« Le splash doit être exclusivement utilisé pour une « panachure » régulière. Résolution de la CES-V : Le splash n'est pas accepté avec des dessins car il est impossible d'avoir des taches splash correctes. Cependant la sélection peut être dirigée vers le blanc (saumoné blanc) en supprimant les taches, même si génétiquement il s'agit bien de saumoné splash ».

2 – Demandes de démarrage de processus d'homologation

Rappel : Un éleveur et/ou un club souhaitant faire homologuer une nouvelle race et/ou variété doit envoyer obligatoirement une **demande écrite** au secrétariat de la commission des standards : commissionstandards@gmail.com. Toute demande orale ou par l'intermédiaire d'un collègue ne sera pas prise en compte si elle n'a pas été confirmée par écrit et envoyée à la commission.

- Wyandotte GR argenté liseré bleu : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

- Pékin plumage soie, fauve herminé noir : afin de suivre les directives de la commission européenne des standards, la commission française décide de refuser (6 voix contre, 3 voix pour) le démarrage de l'homologation de ce nouveau plumage pour cette race existante. Ci-dessous le texte de la commission européenne :

« 5. Les races existantes ne seront pas reconnues avec de nouvelles caractéristiques ou d'autres structures de plumage. » Règlement de la division volailles EE, 2019.

3 – Correction et modifications du standard

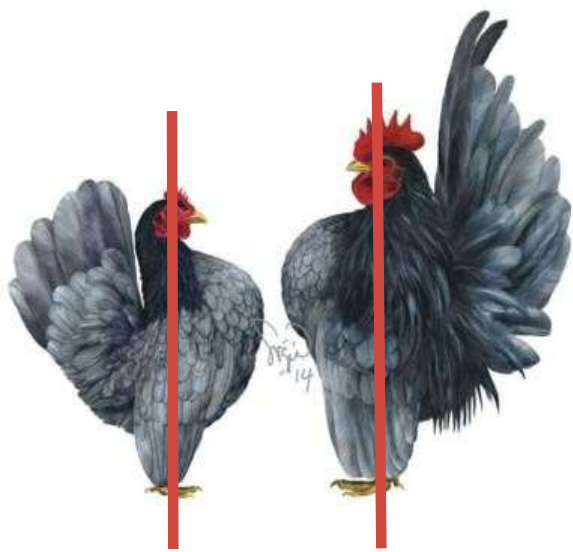
- **Améaucana.** Variété « bleu » : supprimer le terme « manque ».

4 – Rappels pour les jugements

Voici les différents types de bleus **pour les races étrangères selon le standard EE.**

Les termes ci-dessous sont parfois surprenants, car il s'agit d'une traduction libre de l'allemand :

- bleu colombin clair ou un peu foncé avec plus ou moins liseré foncé : padoue, hambourg, brabanter
 - bleu colombin moyen avec liseré foncé : rhénane, breda, augsbourg
 - bleu moyen, légèrement liseré : géante de Jersey
 - bleu colombin, liseré foncé : orpington, croad langshan, barbu hollandais, australorp, appenzelloise barbue
 - bleu gris, étroit liseré plus foncé : langshan allemande
 - bleu gris, plus ou moins liseré de bleu noir : barbu de Thuringe
 - Gris bleu pur, plus ou moins liseré foncé : cou nu
-
- Chez les races huppées (poule soie, hollandaise huppée, padoue, etc.), la vue doit être dégagée. Si la huppe gêne la vision, cela doit être signalé **au minimum** par un souhait.
 - Sérama. Les hyper types sont à sanctionner. Ajouter dans le standard : Défaut grave : cou trop incliné vers l'arrière. Remarque : un cou fortement tremblant est un défaut éliminatoire (et non un défaut grave).



Formes recherchées



Forme à sanctionner

5 – Les lieux des homologations 2025/2026

- Rappel concernant les homologations : les animaux présentés doivent être bagués avec des bagues EE fournies par la FFV, c'est-à-dire des **bagues françaises**.
- Pour la saison 2025/2026, en l'absence d'une exposition nationale FFV, les expositions retenues sont : Limoges, Nevers, Challans, Soumoulou, Sandouville, Verdun (avril 2026).

Après un rapide tour de table, le président salue les membres présents et souhaite de bonnes vacances à chacun.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.